

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 novembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valleton



Délibération n° 12-02 du 12 novembre 2020

SOUTIEN 2020 AUX PROJETS FAVORISANT L'AUTONOMIE ET L'ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – SUBVENTIONS – CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code l'action sociale et des familles notamment l'alinéa 1^{er} de l'article 113-2,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le quatrième schéma départemental d'autonomie et inclusion 2019-2024 approuvé par délibération du conseil départemental n°2019-X-35 du 3 octobre 2019,

Vu la démarche ministérielle « Territoires 100 % inclusifs »,

Vu le chapitre prospectif adopté par le Conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA),

Vu sa délibération n°12-2 du 18 juin 2020 relative à l'appel à agir 2020 « In Seine-Saint-Denis » – axe 1 : innovation sociale et inclusion – sous thématique : autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées allouant notamment une subvention de fonctionnement à l'association Wimoov,

Vu la convention conclue avec l'association « Iris messidor »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE pour 2020 les subventions de fonctionnement suivantes :

- 9 900 euros à l'École des chiens d'aveugle de Paris et de la région parisienne pour la remise de deux chiens aux habitants de la Seine-Saint-Denis en 2019,
- 27 500 euros à l'association Iris messidor pour poursuivre la prestation de service relative aux sessions de formation aux premiers secours en santé mentale,



- 25 000 euros à l'association Handéo pour l'accompagnement dans la structuration des services d'aide à domicile sur le handicap ;
- ALLOUE une subvention de fonctionnement complémentaire de 10 000 euros à l'association Wimoov pour la mise en place d'une plate-forme de mobilité ;
- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations Handéo et Wimoov ;
- APPROUVE l'avenant, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association « Iris messidor » ;
- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions et ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.